



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-7, L 2121-10, L 2121-12
du Code Général des Collectivités Territoriales

Lundi 28 septembre 2026 à 20 heures 30
Salle du Conseil Municipal - 2 rue du Docteur Roux

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2026
3. Autorisation d'un contrat de formation en alternance
4. Ouverture de postes
5. Création du Comité Social Territorial
6. Délibération Modificative du Budget 2026 n°1
7. Location exceptionnelle de la salle Ponthieu
8. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
9. Acquisition d'un bien immobilier
10. Election d'un adjoint

Fait à Montry, le 21 Septembre 2026
Le Maire,

Yannick MARG

